



SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2019-396 ET 2019-397**

Avis est donné, par le soussigné, que le Conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, a adopté les règlements :

**2019-396 SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
96-152 ET TOUTES SES MODIFICATIONS SUBSÉQUENTES**

2019-397 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de l'Hôtel de ville aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 5 juillet 2019.



Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier